



Réf. Farde e-Assemblées : 2577023

N° OJ : 73

Projet d'Arrêté - Conseil du 19/02/2024

Objet : Somme second semestre 2023 dans le cadre du chantier régional de construction de la future station Toots Thielemans.- M. BEELE Christophe : 4.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la délibération du Conseil communal du 22 mai 2023 approuvant les modifications du Règlement relatif à l'indemnisation des commerçants du chantier Toots ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

DÉCIDE :

Article unique : Octroyer une somme de 4.000,00 EUR pour le second semestre 2023, sous forme d'un subside, à l'article 52009/32248 du budget ordinaire de 2024 à monsieur BEELE Christophe (BE 0632 949 150) pour le commerce "Vineco" situé Place Rouppe 8 à 1000 Bruxelles, suite au chantier régional de construction de la future station Toots Thielemans et la liquidation de la déclaration de créance y relative.

Annexes :

[Règlement communal modifié relatif à l'octroi d'une prime aux commerçant- e-s riverains du chantier régional de construction de](#)